

Département : ALPES-MARITIMES

Organisme : Syndicat Mixte « Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes »

N° 2002-06 / 03

COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2001

DELIBERATION
De la COMMISSION ADMINISTRATIVE
Séance 26 juin 2002

Concernant l'approbation du compte d'administration dressé par *Monsieur Jean THAON*, ordonnateur.

La Commission administrative, réunie sous la présidence de *Monsieur Georges BARBIER*,

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2001 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que *Monsieur Jean THAON*, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2001, les finances du syndicat mixte Département/Communes E.D.M.A.M. en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2001, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

exercice	Exercice Précédent		Exercice Administratif		CLOTURE
	Déficits	Excédents	MANDATS	TITRES	
<u>2001</u>					
Fonctionnement	0.00 F	435 170.52 F	7 862 651.74 F	7 804 752.19 F	377 270.97 F
Investissement	0.00 F	224 282.52 F	128 593.12 F	73 120.00 F	168 809.40 F
TOTAUX	0.00 F	659 453.04 F	7 991 244.86 F	7 877 872.19 F	546 080.37 F

